# 4 - Exercice 2011 - Décision modificative n° 2

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur: Cette troisième étape budgétaire propose des ajustements relativement modestes au regard du volume de crédits déjà inscrits au budget primitif et en décision modificative n° 1.

Avec 5,35 M€, le budget principal est plus orienté vers l'investissement (3,84 M€) que vers le fonctionnement (1,51 M€).

L'ensemble des propositions formulées pour les budgets annexes, 1,09 M€ en dépenses et 1,07 M€ en recettes, est globalement plus proche en investissement et en fonctionnement.

## I - Le budget principal

#### 1 - Section de fonctionnement

Les mouvements globaux de la section s'équilibrent à hauteur de 1 510 779 € dont 35 000 € en dépenses d'ordre et 263 664 € en recettes d'ordre pour des régularisations d'amortissements.

Les mouvements réels proposés s'élèvent ainsi respectivement à + 1 475 779 € en dépenses et à + 1 247 115 € en recettes et sont détaillés ci-après.

### A. Les propositions en dépenses

- ⇒+ 1 355 204 € au chapitre 011 «charges à caractère général» dont notamment :
  - •+ 327 523 € sur le compte 6042 «achats de prestations de service» dont 222 930 € concrétisent, pour la première moitié de la saison 2011/2012, le nouveau contrat de partenariat «communication/achat de places» avec la SASP BRC Football (délibération du 16 juin 2011). 91 948 € constatent des réaffectations de subventions reçues, principalement dans le domaine culturel. Le solde de 12 645 € correspond à plusieurs autres ajustements plus minimes,
  - •+ 284 948 € sur le compte 60612 «énergie et électricité» pour tenir compte, d'une part des nouvelles «taxes communale et départementale sur la consommation finale d'électricité» (TCCFE et TDCFE) et notamment de la taxation de l'éclairage public, auparavant exonéré, et, d'autre part, de la nouvelle «contribution aux charges de service public de l'électricité» prélevée par EDF,
  - •+ 47 500 € pour l'alimentation (60623) destinée principalement à la restauration scolaire,
  - •+ 282 132 € sur le compte 60632 «fournitures de petit équipement» dont 212 132 € pour augmenter la part de travaux d'investissement réalisés en régie au titre des tranches annuelles, les crédits d'investissement sont diminués d'un montant équivalent,
  - •+ 70 000 € à l'article 60633 «fournitures de voirie» pour assurer un meilleur entretien des voies mais également pour faire face à la forte augmentation des prix liée à celle des produits pétroliers,
  - ·+ 88 960 € pour les «annonces et insertions» (6231) dont 43 000 € nécessités par la nouvelle facturation forfaitaire de la publication au BOAMP des avis d'appel public à la concurrence, gagée en partie par une diminution des crédits précédemment inscrits sur d'autres lignes budgétaires,

- + 254 141 € sur de nombreuses autres lignes budgétaires, dont le détail est donné dans le document comptable, et qui correspondent majoritairement à des réaffectations de subventions reçues examinées ci-dessous :
- ⇒ + 14 505 € au chapitre 012 «charges de personnel»,
- ⇒ 30 000 € au chapitre 014 «atténuations de produits» pour reversement à l'Office de Tourisme et des Congrès du supplément attendu de taxe de séjour,
- ⇒ + 65 070 € au chapitre 65 «autres charges de gestion courante» dont 38 000 € de redéploiements de crédits culturels,
- ⇒ + 11 000 € au chapitre 67 «charges exceptionnelles» constatent la régularisation de rattachements en recettes.

#### B. Les propositions en recettes

- ⇒ + 27 160 € au chapitre 013 «atténuations de charges» dont 25 465 € correspondant à un remboursement de trop versé sur cotisations sociales.
- ⇒ + 66 296 € au compte 70 «produits de services» dont 60 000 € de redevance pour utilisation des équipements sportifs due par la SASP BRC pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2011 dans le cadre du nouveau partenariat précité,
  - ⇒ + 357 000 € au chapitre 73 «impôts et taxes» et notamment :
    - •+ 127 000 € de taxe sur l'électricité (7351) correspondant majoritairement à la taxation de l'éclairage public à la nouvelle TCCFE évoquée plus avant dans ce rapport,
    - •+ 200 000 € de droits de mutation (7381), déjà rehaussés en DM 1, et qui devraient se rétablir nettement en 2011,
    - •+ 30 000 € de produit supplémentaire de taxe de séjour (7362), reversés intégralement à l'Office de Tourisme et des Congrès,
  - ⇒+ 258 811 € au chapitre 74 «dotations et participations» et principalement :
    - •+ 109 018 € en provenance de l'Etat (74718), somme de multiples subventions perçues dans le domaine culturel surtout et généralement réaffectées en dépenses,
    - •+ 111 978 € de participations du Conseil Régional dont + 50 000 € dans le cadre du renforcement du projet artistique de l'Orchestre de Besançon-Montbéliard-Franche-Comté (délibération du 6 mai 2011),
- ⇒+ 439 026 € au chapitre 75 «autres produits de gestion courante», entièrement positionnés sur l'article 758, dont + 429 132 € correspondent au reversement des excédents de clôture des ZAC Planoise, Marché Beaux-Arts et Louise Michel,
- ⇒+ 98 822 € au chapitre 77 «produits exceptionnels» dont 98 147 € pour régularisation de dépenses rattachées.

#### 2 - Section d'investissement

La présente décision modificative porte sur un montant de 3,8 M€ de dépenses, dont 3,6 M€ en opérations réelles et 0,2 M€ en mouvements d'ordre.

### A) Principales inscriptions en dépenses

- Cette décision modificative permet tout d'abord d'ajuster les crédits votés au budget 2011 sur certaines opérations pour tenir compte de leurs plannings actualisés. Cela concerne notamment les aménagements de l'entrée du parc d'innovation des Hauts du Chazal (200 000 €) ou encore les travaux de réfection des voiries (200 000 €). Il s'agit également d'ajuster la prévision budgétaire relative à la rénovation de la Citadelle (550 000 €), inscrite dans le cadre du Contrat de Projets 2007-2013, et notamment ceux des remparts de la Gare d'Eau et du mur d'escarpe, dont l'avancement remarquable est visible de tous, ou encore la réhabilitation des façades de l'Eglise Sainte-Madeleine (335 000 €). De même, des crédits sont inscrits en décision modificative, suite à des évolutions de programme, des urgences en matière de sécurité ou tout simplement de qualité de vie des citoyens : on peut par exemple citer les travaux d'étanchéité de la Maison de Quartier de Velotte (121 000 €), la poursuite de la mise en accessibilité de la piscine Mallarmé (52 500 €) ou la création d'un parking avenue Léo Lagrange derrière le stade (150 000 €). Enfin, 1,55 M€ sont prévus, pour l'acquisition à l'Etat de la caserne de Gendarmerie de Trépillot, suite à l'exercice du droit de priorité exercé par le Maire en juillet 2011, bien qui sera revendu sans délai, conformément à la délibération du 12 septembre 2011, à la Société Bourgeois qui souhaite développer son outil de production sur place.
- Cette décision modificative permet également de réaliser des transferts de crédits entre chapitre, à hauteur de 757 K€ en investissement. Les transferts correspondent à des changements de chapitre budgétaire, notamment entre le 20 (études), le 204 (subventions), le 21 (acquisitions, matériels) et le 23 (travaux), qui doivent être autorisés par le Conseil Municipal. Ils sont neutres en termes d'équilibre budgétaire. Les principaux transferts concernent l'opération Viotte (250 000 € transférés sur le compte 204), les travaux de consolidation des falaises Rivotte (50 000 € transférés sur le compte 23), la poursuite du Programme de renouvellement de Clairs-Soleils dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement avec la sedD (258 700 € transférés sur le compte 23) et l'attribution d'une subvention d'équipement à Habitat 25 pour la rénovation de la cour du 6 rue de la Vieille Monnaie (46 800 € transférés sur le compte 204), conformément au rapport soumis à cette même séance du Conseil Municipal.

#### B) Principales inscriptions en recettes

- La décision modificative intègre en investissement des ajustements de prévisions budgétaires sur la Taxe Locale d'Equipement (à hauteur de 0,4 M€), qui marque la confirmation d'une reprise, que l'on espère durable, du dynamisme de l'immobilier à Besançon, ainsi que sur les cessions de terrains (1,6 M€), suite au travail mené depuis plusieurs années d'optimisation du patrimoine municipal.
- Il est également proposé l'inscription de subventions notifiées à la Ville (compte 13), à hauteur de 1,7 M€. Les financements apportés aux projets de la Ville sont variés. Ils constituent une vraie valeur ajoutée, ainsi qu'un soutien fort de nos partenaires : figurent ainsi, dans la présente décision modificative, des participations du Grand Besançon sur le patrimoine Vauban (147 457 €) et la reconstruction du pont Chemin Français (340 000 €), de la DRAC (265 760 €) et de la Région Franche-Comté (173 814 €) sur la rénovation des Monuments Historiques, du SYDED (255 427 €), de l'Union Européenne (FEDER) pour la création de chaufferie bois dans les écoles (16 650 €), ou encore du Département pour la crèche de Planoise (95 662 €) et de l'ANRU (114 108 €) pour le parc urbain de Planoise.

# II - Les budgets annexes

518 140 € sont proposés en mouvements d'ordre, équilibrés en recettes et en dépenses entre sections, pour virement du fonctionnement à l'investissement sur le budget Assainissement (515 673 €) et pour des régularisations d'amortissements sur les budgets SSADPA, Forêts et Archéologie Préventive.

# 1) Les dépenses réelles

Tous budgets et toutes sections confondus, elles s'élèvent à + 571 349 € dont + 566 730 € consacrés à l'investissement avec un supplément de crédits de 620 000 € sur l'Assainissement dont 445 000 € dans le cadre du projet de site Port Douvot.

#### 2) Les recettes réelles

Tous budgets et toutes sections confondus, elles représentent + 556 049 € dont + 505 662 € en fonctionnement avec + 515 673 € correspondant à un supplément de la prime pour épuration sur le budget Assainissement.

Le déficit de 17 097 € constaté sur le budget SSADPA, arrêté par l'Agence Régionale de Santé, sera régularisé au compte administratif 2011 par prélèvement sur la réserve de compensation constatée fin 2010 (25 837,79 €).

## **Proposition**

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de voter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2011 par chapitre et par nature de manière globale.

Balance de la décision modificative n° 2 - Budget général - Section de fonctionnement

Chap.	Libellés	Budget principal	Eau	Assainis- sement	SSADPA	Forêts	Archéologie Préventive
011	Charges à caractère général	1 355 204,00			- 3 427,00	- 374,00	95,00
012	Charge de personnel et frais assimilés	14 505,00			17 000,00		
014	Atténuations de produits	30 000,00					
65	Autres charges de gestion courante	65 070,00	- 5 000,00				
929	Frais de fonctionnement des groupes d'élus						
	Total dépenses de gestion des services	1 464 779,00	- 5 000,00		13 753,00	- 374,00	95,00
99	Charges financières						
29	Charges exceptionnelles	11 000,00	5 000,00			374,00	
89	Dotations aux provisions						
022	Dépenses imprévues						
M22	SSADPA				- 9 229,00		
	Total dépenses réelles de fonctionnement	1 475 779,00			4 524,00		95,00
023	Virement à la section d'investissement			515 673,00			
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	35 000,00				00'009	10,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'expl.						
M22	SSADPA				1 797,00		
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	35 000,00		515 673,00	1 797,00	00'009	10,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 510 779,00		515 673,00	6 321,00	00,099	105,00
	TOTAL DES DEPENSES	1 510 779,00		515 673,00	6 321,00	00'009	105,00

Balance de la décision modificative n° 2 - Budget général - Section de fonctionnement (suite)

Chap.	Libellés	Budget principal	Eau	Assainis- sement	SSADPA	Forêts	Archéologie Préventive
013	Atténuations de charges	27 160,00					105,00
20	Produits des services, du domaine et ventes	66 296,00				00'099	
73	Impôts et taxes	357 000,00					
74	Dotations et participations	258 811,00		515 673,00			
75	Autres produits de gestion courante	439 026,00					
	Total recettes de gestion des services	1 148 293,00		515 673,00		00'099	105,00
9/	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels	98 822,00					
78	Reprises sur provisions						
M22	SSADPA				- 10 776,00		
	Total recettes réelles de fonctionnement	1 247 115,00		515 673,00	- 10 776,00	660,00	105,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	263 664,00					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.						
M22	SSADPA						
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	263 664,00					
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 510 779,00		515 673,00	- 10 776,00	00'099	105,00
	TOTAL DES RECETTES	1 510 779,00		515 673,00	- 10 776,00	00'099	105,00
	RESULTAT SECTION				- 17 097,00		

Balance de la décision modificative n° 2 - Budget général - Section d'investissement

Chap.	Libellés	Budget principal	Eau	Assainis- sement	SSADPA	Forêts	Archéologie Préventive
20	Immobilisations incorporelles	- 21 952,00		- 50 000,00			- 15 546,00
204	Subventions d'équipement	143 750,00					
21	Immobilisations corporelles	1 794 147,00	10 000,00	685 000,00	3 981,00	00'099	17 635,00
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours	1 610 519,00	- 70 000,00	- 15 000,00			
	Total dépenses d'équipement	3 526 464,00	- 60 000,00	620 000,00	3 981,00	00'099	2 089,00
10	Dotations, fonds divers et réserves						
13	Subventions d'investissement	50 000,00					
16	Emprunts et dettes assimilées						
18	Compte de liaison affectation à						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
020	Dépenses imprévues						
	Total dépenses financières	50 000,00					
	Total dépenses réelles d'investissement	3 576 464,00	- 60 000,00	620 000,00	3 981,00	00'099	2 089,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	263 664,00					
041	Opérations patrimoniales	00'66					
M22	SSADPA						
	Total dépenses d'ordre d'investissement	263 763,00					
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	3 840 227,00	- 60 000,00	620 000,00	3 981,00	00'099	2 089,00
	TOTAL DES DEPENSES	3 840 227,00	- 60 000,00	620 000,00	3 981,00	00'099	2 089,00

Balance de la décision modificative n° 2 - Budget général - Section d'investissement (suite)

Subventions 16 Emprunts e 024 Produits ces 20 Immobilisati		principal	Eau	sement	SSADPA	Forets	Préventive
	Subventions d'investissement	1 655 559,00	8 000,00	59 777,00			
	Emprunts et dettes assimilées		- 68 000,00	44 550,00			
	Produits cessions immobilisations	1 555 259,00					
	Immobilisations incorporelles	118,00					
	Subventions d'équipement						
21 Immobilisati	Immobilisations corporelles	113 067,00					
22 Immobilisati	Immobilisations reçues en affectation						
23 Immobilisati	Immobilisations en cours	62 921,00					
	Total recettes d'équipement	3 386 924,00	- 60 000,00	104 327,00			
10 Dotations, for	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)	418 204,00			3 981,00		2 079,00
1068 Excédents o	Excédents de fonctionnement capitalisés						
18 Compte de	Compte de liaison : affectation à						
26 Particip., cre	Particip., créances rattachées à des particip.						
27 Autres imm	Autres immobilisations financières						
	Total recettes financières	418 204,00			3 981,00		2 079,00
ļ	Total recettes réelles d'investissement	3 805 128,00	- 60 000,00	104 327,00	3 981,00		2 079,00
021 Virement de	Virement de la section de fonctionnement			515 673,00			
040 Opé. d'ordre	Opé. d'ordre de transferts entre sections	35 000,00				00'099	10,00
041 Opérations	Opérations patrimoniales	99,00					
M22 SSADPA					1 797,00		
	Total recettes d'ordre d'investissement	35 099,00		515 673,00	1 797,00	00'099	10,00
TOT	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	3 840 227,00	- 60 000,00	620 000,00	5 778,00	00,099	2 089,00
	TOTAL DES RECETTES	3 840 227,00	- 60 000,00	620 000,00	5 778,00	660,00	2 089,00

**«M. Pascal BONNET:** Juste une explication de vote, on va voter contre dans la logique de notre vote contre le budget. Je me permets de revenir rapidement sur le point 2 car vous êtes allés un peu vite au sujet de Monoprix sur les questions de désamiantage. Avez-vous plus d'éléments par rapport à ce souci et est-ce que cela peut avoir un impact sur l'avancée du projet Pasteur?

M. LE MAIRE: Non. Le contentieux qu'il y a pour le désamiantage n'est pas entre la Ville et Monoprix ni entre la Ville et les propriétaires ou locataires du lieu mais entre Monoprix et les propriétaires du lieu. Mon action de Maire, avec l'aide des services, se limite à mettre de l'huile dans les rouages pour que les propriétaires qui ont subi un dommage soient justement indemnisés par Monoprix et pour qu'il y ait des solutions de relogement correctes proposées à celles et ceux qui ont subi ce préjudice. Ce que je souhaite c'est qu'ils se mettent d'accord entre eux rapidement pour ne pas prendre de retard dans cette opération de désamiantage lourde. Pour cette raison, nous avons proposé, vous le savez, une solution parce qu'on ne peut pas priver l'ensemble du centre-ville d'un commerce de proximité et il y a une cinquantaine d'emplois à sauvegarder. Nous avons donc proposé une relocalisation provisoire, et à titre payant, bien sûr, sur le parking des Remparts Dérasés. C'est ce que nous avons trouvé de mieux pour ne pas trop pénaliser le quartier et cela peut aussi, à mon avis, amener un intérêt nouveau pour le marché puisque les personnes qui iront à Monoprix seront à proximité du marché, cela peut conforter le commerce sur le marché. Monsieur BONNET, est-ce que j'ai répondu à votre question ?

*M. Pascal BONNET :* Oui, mais dans le rapport il est question d'assignation en référé de la commune par Monoprix. Vous dites qu'il n'y a pas de contentieux avec la commune mais apparemment il y a une demande d'expertise, ça apparaît dans le rapport n° 2.

*M. LE MAIRE :* On vous répondra, je ne sais pas... Simplement il y a certainement une demande, un différend entre les locataires, les propriétaires et Monoprix et comme nous sommes quelque part propriétaires nous aussi, on a dû être mis dedans, je ne sais pas, en tout cas il n'y a rien à ma connaissance. J'ai reçu Monoprix qui m'a fait part de sa très grande volonté de trouver une solution qui d'ailleurs lui coûtera fort cher. Mais nous ne sommes pas responsables du fait que cela a été mal fait la première fois. Il faut que ça soit bien fait, que ça soit fait dans des délais compatibles avec la réalisation de ce projet qui a déjà pris beaucoup trop de retard et que les personnes qui ont été lésées soient justement indemnisées et que leurs frais de relogement soient pris en charge. Quant au relogement et à la relocalisation, ça se fera à titre payant, la Ville facturant l'emprise. On s'en serait bien passé mais maintenant il faut trouver des solutions.

Donc sur ce point vous avez expliqué votre position Monsieur BONNET, je vous en remercie».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (2 abstentions), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés [6 contre du Groupe UMP-NC (M. BONNET (2), Mme PEQUIGNOT, M. OMOURI (2), M. GIRERD) - 4 abstentions du Groupe MODEM (Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. GONON) et du Groupe Centre Droit (Mme M. JEANNIN et Mme GELIN)], décide d'adopter cette décision modificative n° 2 de l'exercice 2011 par chapitre et par nature de manière globale.

Nombre de membres en exercice : 55 Nombre de membres présents : 43 Nombre de procurations de vote : 12 Nombre de suffrages exprimés : 55

Votes : Pour : 45 Contre : 6 Abstentions : 4

Date de la convocation : 5 octobre 2011.

Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.